

FP/FS

MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE L'EMPLOI

DIRECTION GENERALE DE LA SANTE

Sous-Direction de la Maternité  
de l'Enfance et des Actions  
Spécifiques de Santé

DGS/ 28 /2D

Personne chargée du dossier :  
Poste : 25.37

DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE

Sous-Direction de la Famille,  
de l'Enfance et de la Vie Sociale

DAS/ 54 /FE2

Personne chargée du dossier : Mlle GARCINI  
Poste : 25.35

REPUBLIQUE FRANCAISE

LE 21 JAN. 1987

8, avenue de Ségur - 75700 PARIS.  
Tél : 47.65.25.00

LE MINISTRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE L'EMPLOI

A

MESSIEURS LES PREFETS, COMMISSAIRES  
DE LA REPUBLIQUE DES DEPARTEMENTS  
Directions Départementales des  
Affaires Sanitaires et Sociales

Circulaire DGS/ 28 /2D-DAS/ 54 /FE2 du 21 janvier 1987 complétant la circulaire DGS/1025/2D-DAS/40/FE2 du 11 octobre 1985 relative au financement des centres d'hébergement et de réadaptation sociale accueillant exclusivement des anciens toxicomanes en voie de réinsertion.

La liste des centres d'hébergement et de réadaptation sociale accueillant des anciens toxicomanes en voie de réinsertion dont le financement a été transféré du chapitre 46-23 au chapitre 47-15, art.10 budget de l'Etat, annexée à la circulaire du 11 octobre 1985 susvisée, est complétée par la liste ci-dessous.

DEPARTEMENT	NOM STRUCTURE	VILLE	ASSOCIATION
40	La Source	MONT-DE-MARSAN	La Source
46	L'Auberge	CAJARC	C E I I S
77	Différence	MELUN	S A J E D
92	La Fratrie	COURBEVOIE	La Fratrie

Ces quatre centres seront donc financés à compter du 1er janvier 1987 dans les conditions fixées par la circulaire du 11 octobre 1985, et nous vous saurions gré de bien vouloir adresser dès que possible au Bureau 2D de la Direction Générale de la Santé un exemplaire de la convention actuellement en vigueur avec eux et le budget approuvé par vos soins pour 1986.

Le Sous-Directeur  
de la Famille, de l'Enfance  
et de la Vie Sociale,

*Jeannine Barberyh*  
Signé : Jeannine BARBERYH

Le Sous-Directeur de la Maternité  
de l'Enfance et des Actions  
Spécifiques de la Santé  
Bernadette ROUSSILLE

*B. Roussille*